

## Concertation publique préalable Rénovation et embellissement de la rive gauche du Lac d'Allier (de la Boucle des Isles au pont de l'Europe).

Le Conseil communautaire a validé le 15 juin 2015 plusieurs projets d'aménagement inscrits dans son projet d'agglomération à l'horizon 2025. Le grand projet de réhabilitation de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier est à l'étude et il sera soumis au conseil communautaire fin septembre (le principe a été décidé par délibération le 1<sup>er</sup> juin dernier). Il sera mené conjointement avec la Ville de Vichy qui réalisera le curage du plan d'eau et poursuivra la rénovation des vannes du barrage.

Crédits : Axe Saône



A l'instar de ce qui a déjà été réalisé en rive droite de la rivière Allier côté Vichy avec l'aménagement des berges et plages, le grand projet d'aménagement de la rive gauche côté Bellerive-sur-Allier a pour objectifs :

- le développement des activités de loisirs et de tourisme,
- la réduction de l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial
- le renforcement de l'attractivité de l'agglomération et de la commune de Bellerive-sur-Allier en particulier.

En ce sens, la circulation automobile près de la Boucle des Isles sera éloignée de la berge, grâce à la création de parkings à l'arrière des restaurants et des campings existants, pour permettre la transformation de la berge au profit des piétons et cyclistes. L'aménagement paysager de qualité qui sera réalisé permettra également une renaturation de la rive en harmonie avec le milieu aquatique et le fonctionnement de la rivière.

Ce sera le cas aussi pour la confluence du ruisseau du Sarmon (entre l'avenue de Vichy et le Sporting Club), dont la mise en valeur constituera le premier acte de la création d'une coulée verte reliant le centre de Bellerive au bord du plan d'eau.

Quant à la partie de la rive entre le pont de Bellerive-sur-Allier (pont Aristide-Briand) et le pont de l'Europe, elle sera totalement transformée : la promenade et son mur de quai en béton aujourd'hui très dégradés feront place à une berge plus naturelle et propice, comme en rive droite côté vichy, à l'installation d'une végétation spécifique et adaptée aux bords de cours d'eau (plantes hélophytes notamment).

.../...

Cette nouvelle grande promenade paysagée de plus de 5 km le long de la rivière, s'inscrit aussi à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (de Brioude à Vichy en passant par Clermont-Ferrand). Elle sera partie intégrante de la voie verte régionale de découverte de la rivière Allier qui traversera à terme l'ensemble du territoire de Vichy Communauté sur 27 km (de St-Yorre/Mariol à St-Germain-des-Fossés/ Billy).

Ce grand projet sera réalisé à l'occasion de la très importante opération de curage de la retenue du plan d'eau de Vichy prévue entre octobre 2018 et mars 2019. Il bénéficiera ainsi de conditions de chantier plus favorables et plus économiques grâce au plan d'eau abaissé.

Le curage du plan d'eau a été précédé de la réalisation sur une année entière d'un important programme de recherche, confié à la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université d'Auvergne, pour une gestion plus durable du barrage et de sa retenue. C'est à la suite de cette expertise scientifique pluridisciplinaire que la Ville de Vichy a décidé d'équiper le site du Lac d'Allier de quatre stations automatiques de mesure, permettant d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Cet équipement, qui devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage, sera très utile lors des travaux de curage pour en limiter les impacts sur la rivière.

En parallèle, la Ville de Vichy poursuit la rénovation du pont-barrage avec un programme de remplacement des 6 vannes-clapets qu'il reste à changer, la mise à neuf de tous les organes de manœuvre (qui permettent d'abaisser et de relever les clapets de la retenue) et la rénovation du génie civil. Si la vidange du plan d'eau n'est pas nécessaire pour procéder au changement des vannes, sa réalisation prévue à l'automne 2018-2019 facilitera les travaux dont le programme prévoit le remplacement de deux vannes par an. Pour cette importante opération, la Ville de Vichy prévoit une enveloppe de 14 millions d'euros qui s'ajoute au financement du curage du plan d'eau et à sa participation financière pour l'aménagement des berges.

Afin de permettre à tous, habitants et visiteurs, de prendre connaissance de ces projets et d'émettre éventuellement des observations et suggestions, une concertation préalable est ouverte du 25 août au 25 septembre 2017. Une présentation des principes du projet et un cahier d'observations sont à la disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, ainsi qu'en mairies de Bellerive-sur-Allier et de Vichy, aux heures d'ouverture respectives de ces trois collectivités.

A compter du 25 août, le dossier de concertation préalable sera également disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr) et une adresse mail spécifique permet de déposer des contributions à : [rivegaucheallier@vichy-communaute.fr](mailto:rivegaucheallier@vichy-communaute.fr)

**Une réunion publique de présentation et d'échange sur le projet et ses enjeux, est prévue le mercredi 6 septembre à 20h, à la Tour des Juges au Centre omnisports de Vichy, à Bellerive-sur-Allier.**

Pour le curage du plan d'eau et la rénovation du pont barrage, la maîtrise d'ouvrage est assuré par la Ville de Vichy avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (pour les stations de mesure de la qualité de l'eau et pour l'étude de caractérisation des sédiments et du transport solide de la rivière).

Pour l'aménagement des berges de la rive gauche :

- Maîtres d'ouvrage : Vichy Communauté et les villes de Vichy et Bellerive-sur-Allier
- Maîtrise d'œuvre du projet : équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence Axe Saône
- Projet réalisé avec le soutien de l'Union Européenne, l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le contrat territorial Val d'Allier Alluvial, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Allier et l'Établissement Public Loire.



#### CONTACT PRESSE

Christel DEBOUT-TOMCZAK  
Service communication  
[c.debout@vichy-communaute.fr](mailto:c.debout@vichy-communaute.fr)  
04 70 96 57 31 - 06 24 60 62 88

